



**DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT**

**Service de la Prévention  
des Pollutions et des  
Risques**

**Bureau de  
l'Environnement  
Industriel**

19 Avenue Foch  
BP 3718  
98846 NOUMÉA CEDEX

L'inspecteur des installations classées  
s/c de la directrice de l'environnement pi,

*W*

à

Monsieur le Directeur  
EEC  
BP F3  
98848 Nouméa cedex

**N° 2011-6386/DENV**

Nouméa, le *25 FEV 2011*

**Objet :** Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)  
Ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées du siège d'EEC – commune de Nouméa

Monsieur le Directeur,

Je vous rappelle que la station d'épuration du siège d'EEC étant soumise à déclaration au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, vous devez réaliser chaque année un bilan 24 heures, constitué d'une analyse, sur un échantillon moyen journalier de l'eau traitée, des paramètres pH, MES, DCO et DBO<sub>5</sub>.

Le dernier résultat d'analyse reçu de votre part datant de janvier 2010, je vous demande de réaliser un bilan 24 heures et de m'en communiquer les résultats dans un délai de 3 mois. Passé ce délai, sans retour de votre part, je me verrai contraint de réitérer ma demande par voie de mise en demeure.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.